

TCHAT DU WEBINAIRE DU 8 DECEMBRE 2022



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cerema

CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

Fichiers fonciers :

- **Les fichiers fonciers seront-ils reformatés suite aux recommandations du groupe de travail national postgis (arborescence asgard manager) ?**

A ce stade, les Fichiers fonciers étant diffusé à d'autres acteurs en dehors de la sphère étatique, et dans le but de permettre une comparaison inter-millésime plus simple, nous n'avons pas prévu de modifier notre arborescence.

- **Quel champ "logement" va être conservé ?**

Le champ logement qui sera conservé sera le champ « logh », ainsi que tous ses dérivés.

- **Comment est calculée la superficie des sous-sols ?**

Les FF 2022 comporteront le nombre de niveau de sous-sols (et non leur surface). Ce nombre de niveau est calculé en prenant le maximum des niveaux considérés comme sous sols (donc les niveaux notés 61, 71, 81, 91 ou 99)

- **Pourquoi avoir fait la géolocalisation BAN à la rue ?**

- Avez-vous prévu une géolocalisation des locaux sur le bon bâtiment lorsque la parcelle est composée de plusieurs bâtiments ?

- **La suppression de la "vacance d'activité" (DNATLC) concernera t-elle aussi bien les logements que les locaux commerciaux ?**

Concernant la variable DNATLC, sa suppression n'a d'incidence que sur la vacance d'activité. La vacance de logement est calculée à partir de la variable ccthp. Pour déterminer les logements vacants, il est toutefois conseillé d'utiliser la base de données LOVAC.

- **Si on ne peut pas utiliser la variable relative à la vacance d'activité, comment accéder au fichier locomvac ?**

Ce fichier est actuellement disponible pour les collectivités qui en font la demande directement à la DGFIP. A ce stade, les services de l'Etat et le Cerema n'ont pas accès à la donnée.

- **Quelle variable/méthode des fichiers fonciers peut-on utiliser pour déterminer la présence de local commercial ?**

Dans ce cadre, il est possible d'utiliser la variable typeact, présente depuis 2018, qui permet de repérer différents types d'activité, dont les commerces.

- **Y a-t-il la possibilité de repérer la vacance de locaux d'activité ?**

Actuellement, sans accès aux données de la CFE, il n'y a pas possibilité de repérer simplement la vacance d'activité.

- **Comment trouver la performance énergétique des logements (brute et recalculée DPE version 2021) ? Comment avoir un accès institutionnel à la plate-forme Gorenove ? Ces infos sont-elles dans un fichier foncier ?**

Les Fichiers fonciers ne contiennent pas les données des DPE. Cependant, la liaison a été réalisée dans le cadre du projet « Gorenove », géré par le CSTB. Cependant, nous ne connaissons pas les modalités d'accès à cette base.

DVF/DV3F :

- **En Alsace Moselle, est-ce que la numérisation du livre foncier va permettre l'intégration dans une base telle que DV3F ?**

Concernant l'Alsace Moselle, c'est du ressort de la DGFIP. Une feuille de route l'a déjà mentionné mais nous n'avons pas de calendrier

- **Le fichier DVF en open data (maj d'octobre 2022) correspond-t-il à DV3 ? Quelle différence avec DVF+ ?**

Pour DV3F, on produit bien 2 versions par an. Par contre, on attend l'arrivée des Fichiers fonciers pour la livraison DVF d'octobre ce qui explique le décalage

DVF+ est la donnée open-data structurée et géolocalisée avec les PCI vecteur

DV3F apporte des informations complémentaires grâce aux Fichiers fonciers

- **La géolocalisation BAN sera-t-elle ajoutée à DV3F pour géolocaliser des transactions qui ne le sont pas actuellement ?**

Ce n'est pas prévu, mais on pourrait l'envisager

RFP :

- **Quand est-ce que le RFP sera actualisé ?**

Pour le RFP, la refonte est en cours de finalisation, on espère proposer un nouveau référentiel au premier trimestre 2023, issu des Fichiers fonciers millésime 2022

LOVAC :

- **Quels sont les évolutions du prochain LOVAC ?**

Les évolutions du futur millésime ne sont pas encore arrêtées. A minima il devrait y avoir un historique d'occupation du local à partir des fichiers fonciers 2011-2022.

- **LOVAC livré en 2023 donnera l'état de vacance à quelle date ?**

LOVAC 2022 livré en 2023 : vacance au 01/01/22

- **Une question technique sur LOVAC svp: dans le filtre à faire sur le fichier lovac_exhAAAA pour obtenir lovac_filAAAA il me semble que vous donnez pour ne garder que les logements appartenant à un propriétaire privé: groupe NOT IN ('1','2','3','4','5','6','9') -> cela permet de ne garder que les valeurs: 0 (autres pers. Morales, dont les SCI), 7 (Copro), 8 (Associés) et blanc (pers. phys.) mais cela exclu les NULL. Ne faudrait-il pas rajouter aussi groupe IS NULL avec un OR ? Car il me semble avoir vu des valeurs non renseignées dans ce champ GROUPE.**

Dans le dump original, il n'y a aucune valeur nulle pour la variable groupe

- **Dans les projets à venir, allez-vous produire un fichier similaire à LOVAC pour les locaux d'activité afin de suivre la vacance ?**

Pour l'instant nous n'avons pas accès au fichier LOCOMVAC.

CONSULTDF :

- **Y a-t-il une gestion fine des droits pour chaque produit ?**

Un périmètre est associé à chaque structure bénéficiaire des données foncières. Une structure bénéficiaire est représentée par un n° de SIRET. L'ensemble des utilisateurs à une structure bénéficiaire peut accéder aux applications mobilisant les données foncières, dans le périmètre dont bénéficie leur structure. À ce jour, il n'y a pas gestion intra-structure des droits en matière de type de donnée accessible, ni de périmètre.

- **Si notre structure a accès à plusieurs données (Iovac, Fichiers fonciers par exemple) peut-on limiter l'accès à une donnée et un périmètre défini à un utilisateur ?**

Non, cf. réponse ci-dessus.

- **Peut-on ajouter un prestataire (exemple agent ADIL) ?**

Une personne extérieure à votre structure peut être rattachée. Nous recommandons cependant de définir une date d'expiration des droits dans ce cas, afin de limiter les risques de dérive quant à l'accès aux données foncières. Nous rappelons que ces ajouts doivent se faire dans le respect des conditions inscrites à l'Acte d'Engagement signé par chaque structure bénéficiaire lors de la demande d'accès aux données.

- **À quand la possibilité de définir des sous-périmètres au sein d'une structure, pour se conformer aux recommandations RGPD de notre DPD ?**

Non, cf. réponses précédentes.

- **A quoi sert Orion ?**

Orion est le système d'authentification utilisé par les services du Cerema. Il est ainsi notamment utilisé par ConsultDF, UrbanSIMUL, Expertises Territoires. L'utilisation de ce système permet de n'avoir à créer qu'un seul compte utilisateur pour accéder à l'ensemble de nos services.

- **Donc on ne peut pas se connecter à UrbanSimul sans passer par Orion ?**

Non le compte Orion sera nécessaire pour accéder aux services numériques du Cerema. C'est votre clé d'authentification unique pour l'ensemble des services

- **Comment fait-on pour créer un compte Orion ? via quelle plateforme ?**

je vous invite à consulter l'aide pour la création d'un compte orion :

<https://consultdf.cerema.fr/consultdf/aide/#creer-compte-orion>

Les services UrbanSIMUL, Consultdf, Expertises Territoires vous renvoient automatiquement sur Orion pour saisir votre login/mot de passe ou créer un compte si vous n'en avez pas (nouvel enregistrement)

- **Est-ce la création du compte va "éviter" de refaire chaque année la demande à la DREAL ?**

Pour le moment, la demande de renouvellement reste une démarche à part. Par contre, nous développons une fonctionnalité permettant de demander une mise à jour ou une nouvelle livraison tant que votre dossier est actif directement dans ConsultDF

- **L'accès ouvert permet d'accéder à toutes les applications (DV3F, Lovac,.) ou peut-on choisir une seule application pour un utilisateur donné ?**

Les permissions sont gérées par périmètre de structure bénéficiaire. Quand un utilisateur est rattaché à une structure, il a accès à la totalité des données et donc des applications dans le périmètre de la structure. Cf. réponses précédentes.

- **Le gestionnaire peut-il être une adresse de service ou faut-il une adresse individuelle ?**

Peu importe, nous vous recommandons par contre d'avoir une boîte mail qui est régulièrement consultée pour ne rater aucune demande

Projet API :

- **Le jeton permet-il d'éviter la saturation du serveur ?**

Le jeton beta test permet de limiter l'utilisation aux utilisateurs identifiés bêta testeurs- pour les données restreintes

- **Les API impliquent-t-elles aussi une perte d'accès direct de la part des utilisateurs pas assez "experts"**

Les données disponibles dans l'API le sont également sous d'autres formats plus accessibles C'est un canal supplémentaire pour un public averti

- **Est-ce que SITADEL est aussi accessible par l'API ?**

Sitadel n'est pas géré par le Cerema, pas d'API prévu de notre côté

- **Je pense que les API sont très loin des thématiciens "classique" en collectivité**

Oui, mais les thématiciens pourront utiliser les API sans le savoir à travers des outils et services mis en place grâce à elles

Indicateurs de prix :

Les indicateurs de prix sont accessibles ici, un lien vers la carto est disponible également <https://datafoncier.cerema.fr/donnees/autres-donnees-foncieres/indicateurs-prix>

Lien direct pour la carto des indicateurs de prix

- **Cette estimation prend-elle en compte les taux d'intérêt, frais de notaires, etc. ?**

L'estimation est une division des revenus par le prix médian et qui ne prend en compte aucun aspect extérieur (taux d'intérêt etc)

- **Comment est calculé le budget des ménages ? Avec quel niveau d'emprunt ?**

Le revenu des ménages s'appuie sur les données Filocom 2018 sans prise en compte d'emprunt.

- **La méthodologie de calcul des prix est-elle disponible ? (ventes d'un seul logement pris en compte ?)**

pour tous ces indicateurs, les méthodologies de constitution seront aussi proposées

https://doc-datafoncier.cerema.fr/dv3f/tuto/indicateurs_agreges

- **Parmi les indicateurs concernant les terrains, avez-vous pu construire un modèle discriminant les terrains à bâtir des autres?**

Dans DV3F, Il existe une variable « segmtab » permettant d'identifier les TAB grâce à une note de 1 à 4

- **La plateforme SIG utilisée est bien Portal for ArcGIS ?**

Les cartes sont hébergées sur Cartagene , le portail ArcGIS Online du Cerema.

- **Quand seront disponibles les données pour les communes non visibles ?**

Les communes pour lesquelles aucune donnée n'apparaît sont soit situées en Alsace Moselle (pas de donnée DV3F), soit sont sous le seuil de secrétisation (moins de 11 transactions)

- **Pourquoi avoir pris 90 m² pour définir une petite maison ou un appartement ? Beaucoup de maisons de centre-ville ou centre village, et beaucoup d'appartements (surtout les récents) font moins de 90 m² ?**

La discrimination en fonction des tailles de bien est différente selon qu'il s'agit d'un appartement ou d'une maison (nombre de pièces vs surface)

Le seuil de 90 mètres carré pour caractériser les tailles petites ne concernent que les maisons. Nous sommes partis de l'idée que la taille moyenne des maisons était de 110 m² environ en France pour déterminer une taille moyenne (90-130). Pour les appartements, les tranches de taille dépendent du nombre de pièces (petit : T1-2).

Présentation de l'outil Dynmark:

<https://dataviz.cerema.fr/dynmark/>

Dynmark fonctionne avec les API Données foncières

Diffusion données foncières :

- **Y a-t-il des modèles d'engagement en cas de recours à un prestataire ?**

Vous retrouvez le modèle d'acte engagement prestataire sur datafoncier :
<https://datafoncier.cerema.fr/obtention-des-donnees-foncieres>

- **Les données foncières peuvent-elles être ouvertes à la presse ?**

La presse n'est pas ayant droit des données restreintes.